

ASSEMBLÉE DU 25 JUIN 2015

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 25 juin 2015 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Gilles Carpentier.

Sont présents :

Monsieur Gilles Carpentier, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté
Madame Josée Lacasse, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Marc Carrière, conseiller de la Ville de Gatineau

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale
Monsieur Gilbert Lecavalier, secrétaire corporatif et responsable du contentieux
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances
Monsieur Marc Litalien, directeur par intérim des ressources informationnelles
Monsieur Sylvain Martel, directeur – Gestion de projets
Monsieur Jean Larin, directeur des opérations
Madame Renée Lafrenière, directrice – développement, marketing et communications
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines
Madame Marie-Pier Pelletier, chef à la planification du réseau

Absences motivées :

Madame Myriam Nadeau, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Salah Barj, directeur – projets stratégiques

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2015-057

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2015

3. **Direction générale**
 - 3.1 Intérim - poste de secrétaire corporatif
 - 3.2 Délégation de pouvoirs au président du conseil d'administration pour la période estivale
 - 3.3 Délégation de pouvoirs - poste de directeur des ressources informationnelles
 - 3.4 Grille d'évaluation pour les postes de directeur général adjoint et de directeur de l'approvisionnement
 - 3.5 Absence de M^{me} Myriam Nadeau

4. **Bureau des projets majeurs**
 - 4.1 Ajustement d'honoraires – WSP (Génivar) - ingénierie stations et stationnements – projet Rapibus
 - 4.2 Autorisation à Hydro-Québec – branchement du 2^e Centre de transport en commun

5. **Direction des finances et de l'administration**
 - 5.1 Signature des documents bancaires

6. **Direction de la planification et du développement**
 - 6.1 Octroi de contrat pour l'acquisition d'abribus
 - 6.2 Octroi de contrat – réalisation des études justificatives, des plans et devis et surveillance des travaux des mesures préférentielles
 - 6.3 Grille d'évaluation - élaboration du plan stratégique 2016-2025 de la STO
 - 6.4 Grille d'évaluation – révision des normes de service, des guides d'aménagement et du guide d'accessibilité universelle

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat - fourniture de pneus pour autobus urbains

8. **Direction des ressources informationnelles**

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Organigrammes des directions :
 - 9.1.1. Révision de la structure – Direction des ressources informationnelles
 - 9.1.2. Révision de la structure – Direction des ressources humaines
 - 9.1.3. Révision de la structure – Direction des opérations
 - 9.1.4. Révision de la structure – Direction – gestion de projets
 - 9.1.5. Révision de la structure – Direction – développement, marketing et communications
 - 9.1.6. Révision de la structure – Direction des finances

10. **Direction des communications et du marketing**
 - 10.1 Forfait Cam-Puce Cégep
 - 10.2 Forfait Cam-Puce UQO
 - 10.3 Entente STO/OC Transpo - UPass

11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-058

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 mai 2015
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-059

Intérim – poste de secrétaire corporatif

ATTENDU QUE M. Gilbert Lecavalier, secrétaire corporatif et
adjoint à la directrice générale prendra sa retraite à compter du 1^{er} août 2015;

ATTENDU QU'un concours se déroule présentement en vue de
combler le poste précité;

ATTENDU QUE la dotation dudit poste ne pourra,
vraisemblablement, se faire avant le 1^{er} août 2015;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu de désigner une
personne pour assumer temporairement les fonctions dévolues au titulaire dudit
poste en fonction des dispositions de la *Loi sur les sociétés de transport en
commun*;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande que M. Michel
Vincent, directeur des finances, agisse à titre de secrétaire corporatif par intérim
jusqu'à l'entrée en fonction de la personne dont les services seront retenus pour
assumer cette fonction;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M. Michel Vincent, directeur des finances, soit désigné pour
agir à titre de secrétaire corporatif par intérim jusqu'à l'entrée en fonction de la
personne dont les services seront retenus pour assumer cette fonction.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-060

**Délégation de pouvoirs au président du conseil
d'administration pour la période estivale**

ATTENDU QU'en vertu du Règlement numéro 111 autorisant le
Comité de gestion et certains gestionnaires à effectuer des dépenses au nom de
la Société, les dépenses qui excèdent 50 000 \$ doivent être approuvées par le
conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les sociétés
de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), le président du conseil
d'administration dispose du pouvoir de décréter toute dépense dans un cas de
force majeure de nature à mettre en danger, la vie ou la santé de la population ou
à détériorer sérieusement les équipements de la Société;

ATTENDU QUE les assemblées ordinaires du conseil d'administration se tiennent sur une base mensuelle, sauf en période estivale;

ATTENDU QU'afin de pouvoir autoriser une dépense de nature urgente qui pourrait survenir entre les assemblées, mais qui n'est pas de nature à mettre en danger la vie de la population ou à détériorer des équipements, il y aurait lieu de déléguer au président le pouvoir d'autoriser pareille dépense;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration délègue au président du conseil, jusqu'à la prochaine assemblée, le pouvoir d'autoriser en cas d'urgence, toute dépense qu'il juge nécessaire et qu'un rapport motivé soit déposé au conseil d'administration à la première assemblée qui suit cette autorisation.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-061

Délégation de pouvoirs – poste de directeur des ressources informationnelles

ATTENDU QUE depuis le départ à la retraite de M. Robert Lessard, le poste de directeur des ressources informationnelles a été comblé par voie d'intérim;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2015-045 adoptée le 28 mai 2015, le conseil d'administration approuvait une nouvelle structure organisationnelle, laquelle comporte la Direction des ressources informationnelles;

ATTENDU QUE dans ce contexte, un concours se déroule présentement en vue de combler le poste précité;

ATTENDU QUE la nomination d'un directeur relève de l'autorité du conseil d'administration et que la prochaine assemblée régulière du conseil se tiendra le 27 août 2015;

ATTENDU QU'à la suite de la recommandation du Comité de sélection, il serait souhaitable que la personne retenue puisse entrer en fonction le plus rapidement possible;

ATTENDU QU'à cet égard, il est recommandé que le président du conseil d'administration soit mandaté pour confirmer l'embauche du directeur des ressources informationnelles et que cette nomination soit entérinée lors de l'assemblée qui suivra cette nomination;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le président du conseil d'administration soit mandaté pour confirmer l'embauche du directeur des ressources informationnelles et que cette nomination soit entérinée lors de l'assemblée qui suivra cette nomination.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-062

Grille d'évaluation pour les postes de directeur général adjoint et de directeur de l'approvisionnement

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2015-045 adoptée le 28 mai 2015, le conseil d'administration approuvait une nouvelle structure organisationnelle, laquelle comporte la création de la Direction de l'approvisionnement;

ATTENDU QUE ladite résolution prévoit également que le poste de directeur général adjoint, présentement vacant, soit renommé directeur général adjoint, ressources humaines et services administratifs partagés et que la Direction générale procède à la dotation de ce poste;

ATTENDU QU'afin de combler les postes de directeur général adjoint, ressources humaines et services administratifs partagés et directeur de l'approvisionnement, la directrice générale recommande de procéder par le biais d'un appel public de candidatures et de s'adjoindre les services d'une firme externe pour appuyer cette démarche;

ATTENDU QUE pour octroyer un tel mandat, la Société doit procéder par appel d'offres et utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres, dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu d'approuver les critères d'évaluation et la grille de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions à recevoir dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse
 APPUYÉ PAR monsieur Gilles Carpentier
 ET RÉSOLU :

QUE soient approuvés les critères d'évaluation et de pondération suivants, lesquels serviront à l'évaluation des propositions à recevoir dans le cadre de l'appel d'offres pour l'attribution d'un contrat de services professionnels en recrutement de cadres pour les postes identifiés au préambule de la présente résolution, à savoir :

ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION			FIRME A		FIRME B	
Critères d'évaluation		Pondération (P)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)
COMPRÉHENSION 20	Nature du projet	5				
	Enjeux, défis et difficultés	5				
	Services à rendre	10				
APPROCHE 20	Méthode générale	10				
	Échéancier	5				
	Communication et collaboration	5				
RESSOURCES 30	Conseiller responsable	25				
	Capacité de relève	5				
EXPÉRIENCE 30	Projets comparables	15				
	Assurance-qualité	5				
	Capacité d'innovation	5				
	Connaissance du marché	5				
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :		100	/100		/100	

GUIDE D'ATTRIBUTION DES COTES		
100 %	Excellent	Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherchée
85 %	Plus que satisfaisant	Qui dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de qualité recherchée
70 %	Satisfaisant	Conforme en tous points au niveau de la qualité recherchée
50 %	Insatisfaisant	Qui n'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherchée
20 %	Médiocre	Qui n'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherchée
0	Nul	Lorsque rien dans l'offre de service ne permet d'évaluer un critère

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-063

Absence de M^{me} Myriam Nadeau

ATTENDU QUE M^{me} Myriam Nadeau, administratrice au conseil d'administration de la Société, est présentement en congé de maternité;

ATTENDU QU'elle sera absente des assemblées ordinaires du conseil d'administration pour les mois de juin, août et septembre 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), le mandat d'un membre est réputé prendre fin à la clôture de la troisième assemblée, sauf si son absence est excusée par le conseil d'administration lors de cette assemblée;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE l'absence de M^{me} Myriam Nadeau soit excusée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-064

Ajustement d'honoraires – WSP (Génivar) - ingénierie stations et stationnements – projet Rapibus

ATTENDU QU'en vertu des résolutions CA-2008-107 et CA-2008-108 adoptées le 15 octobre 2008, le conseil d'administration octroyait deux mandats à la firme *Génivar* (aujourd'hui *WSP*) totalisant la somme de 1 409 752 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE ces mandats portaient sur l'ensemble des services professionnels d'ingénierie des stations du projet Rapibus, à savoir, l'élaboration de l'avant-projet définitif, la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation de ces mandats, la firme précitée a déposé plusieurs demandes d'honoraires supplémentaires s'appuyant sur les écarts entre les travaux prévus aux mandats et ceux réalisés, tenant compte du déroulement du projet;

ATTENDU QUE chaque demande a fait l'objet d'une étude exhaustive de la part du comité d'analyse du dossier et que des négociations ont été menées quant à la recevabilité et la valeur de ces demandes;

ATTENDU QU'à la suite de ces négociations, une entente de principe est intervenue entre les parties prévoyant le versement d'honoraires supplémentaires de **555 193 \$ (taxes en sus)** reliés aux imprévisions ayant généré des conditions d'exécution plus onéreuses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro **2015-074**;

ATTENDU la recommandation de la Direction – Gestion de projets, de la firme *Macogep* et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé le versement d'honoraires supplémentaires au montant de **638 333 \$ (taxes incluses)** en règlement complet et final des travaux effectués par la firme *Génivar (WSP)*, dans le cadre des appels d'offres SP-2008-017 et SP-2008-018 pour les services professionnels d'ingénierie pour les stations du projet Rapibus.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-065

Autorisation à Hydro-Québec - branchement du 2^e Centre de transport en commun

ATTENDU QU'à la suite du contrat octroyé à la firme *Boless Inc.*, les travaux de construction du 2^e Centre de transport en commun ont débuté au 575, avenue des Entreprises;

ATTENDU QU'une demande a été adressée à Hydro-Québec en vue d'alimenter en électricité le nouveau Centre de transport en commun;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a déposé une évaluation sommaire des coûts des travaux de raccordement, laquelle comporte des honoraires estimés à **51 803,20 \$ (taxes incluses)**;

ATTENDU QU'Hydro-Québec exige que la STO signifie son accord quant à cette évaluation sommaire des coûts;

ATTENDU QUE la Direction – Gestion de projets recommande d'accepter cette demande;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro **2015-075**;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

D'approuver la dépense maximale de **67 344,19 \$ (taxes incluses)** présentée par Hydro-Québec pour la réalisation des travaux d'alimentation électrique du 2^e Centre de transport en commun, tenant compte qu'Hydro-Québec facturera le coût réel lorsque les travaux seront complétés.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais (« Société »), dans le cadre de ses opérations courantes, effectue certaines transactions financières avec la Banque Royale du Canada (« Banque Royale »);

ATTENDU QUE tout document autorisant une transaction financière sur le compte de la Société doit porter la signature de représentants de la Société dûment autorisés à cette fin par le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE les titulaires des postes parmi le directeur général, le secrétaire corporatif, le directeur des finances et le contrôleur aient l'autorisation d'agir au nom de la Société de transport de l'Outaouais pour :

- a) Retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Société, par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions;
- b) Signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis à la Société par Banque Royale;
- c) Poser ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser l'un ou l'autre des actes suivants :
 - i. Recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenu par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
 - ii. Déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit de la Société, des espèces ou tout titre, instrument ou autre bien et, à ces fins, les endosser au nom de la Société (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel la Société exerce ses activités;
 - iii. Donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de frais pour dépôt au compte de la Société; et
 - iv. Recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et des documents afférents aux comptes de la Société à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes de la Société à Banque Royale;

QUE les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent la Société; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite;

QUE Banque Royale recevra :

Une copie de la présente résolution;

- a) Une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom de la Société, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée de temps à autre à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature; ces documents doivent être certifiés par :
 - i. Le directeur général et
 - ii. Le secrétaire corporatif
- b) Une liste de toutes les autorisations accordées en vertu de la présente résolution;

QUE tout document fourni à Banque Royale conformément à la présente résolution aura force obligatoire pour la Société jusqu'à ce qu'un nouveau document abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu et dûment autorisé par écrit par la succursale ou agence de Banque Royale où la Société détient un compte.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-067

Octroi de contrat pour l'acquisition d'abribus

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'abribus;

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres comportait deux volets, à savoir :

1. L'acquisition et l'installation en 2015 de six (6) abribus destinés aux stations du Rapibus, soit quatre (4) à la station de La Cité, un (1) à la station Labrosse et un (1) (double) à la station de La Gappe;
2. L'acquisition et l'installation de quarante-neuf (49) abribus destinés à l'ensemble du réseau pour les années 2015 à 2018, dont deux (2) abribus tempérés;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, trois (3) soumissions ont été déposées, par les firmes *Enseicom Inc* et *Manufacturier Sheltec inc.* pour les deux (2) volets de l'appel d'offres et par la firme *Industrie Fabco*, dont la soumission portait uniquement sur les quarante-neuf (49) abribus destinés au réseau;

ATTENDU QUE le Bureau de projet Rapibus, la Direction de la planification et du développement ainsi que le Service de l'approvisionnement recommandent de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire, soit celle présentée par la firme *Enseicom Inc.*;

ATTENDU QUE les six (6) abribus destinés aux stations du Rapibus sont admissibles à une subvention de 75 % des coûts admissibles dans le cadre du projet Rapibus;

ATTENDU QUE le 3 septembre 2014, le ministre des Transports du Québec autorisait la Société à procéder à la réalisation du projet d'acquisition et d'installation de quarante-neuf (49) abribus, dont deux (2) tempérés, et fixait à **453 787 \$ (taxes incluses)** sa participation financière, soit 75 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE pour l'ensemble des abribus, la soumission de la firme *Enseicom Inc.* comporte un prix global de **756 903,30 \$ (taxes incluses)**, et que les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2015-073;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
 APPAYÉ PAR monsieur André Sanche
 ET RÉSOLU :

QUE la soumission de la firme *Enseicom Inc.*, au montant de **756 903,30 \$ (taxes incluses)** pour l'acquisition et l'installation d'abribus pour les années 2015 à 2018 inclusivement, soit acceptée;

QUE les livraisons des abribus et les dépenses soient réparties de la façon suivante, comme prévu au devis d'appel d'offres, à savoir :

Détails	2015	2016	2017	2018
6 abribus Rapibus	196 181,84 \$			
11 abribus réseau (11 164,07 \$/abribus)	122 804,77 \$			
2 abribus tempérés (13 015,17 \$/abribus)	26 030,34 \$			
Option éclairage DEL 4 abribus réseau 2 abribus tempérés (781,83 \$/abribus)	4 690,98 \$			
13 abribus réseau (11 164,07 \$/abribus) (¹) option éclairage DEL 781,83 \$/abribus		145 132,91 \$		
13 abribus réseau (11 394,02 \$/abribus) (¹) option éclairage DEL 799,08 \$/abribus			148 122,26 \$	
10 abribus réseau (11 394,02 \$/abribus) (¹) option éclairage DEL 799,08 \$/abribus				113 940,20 \$
TOTAL ANNUEL	349 707,93 \$	145 132,91 \$	148 122,26 \$	113 940,20 \$
GRAND TOTAL	756 903, 30 \$ (taxes incluses)			

(1) L'option éclairage DEL pour les années 2016, 2017 et 2018 sera considérée lors du choix de localisation du site en fonction de la capacité de raccordement.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-068

Octroi de contrat – réalisation des études justificatives, des plans et devis et la surveillance des travaux des mesures préférentielles

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public en vue d'attribuer un contrat de services professionnels pour la réalisation des études justificatives, des plans et devis et la surveillance des travaux des mesures préférentielles pour autobus sur les boulevards des Allumettières, Taché, Labrosse et la montée Paiement;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, trois firmes ont déposé des soumissions, à savoir :

- Consultants SM Inc.
- WSP
- CIMA+

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé à l'évaluation des propositions en fonction de la grille d'évaluation et de pondération adoptée par le conseil d'administration, en vertu de la résolution CA-2005-035;

ATTENDU QU'à la suite de cette évaluation, le Comité de sélection recommande de retenir la proposition de la firme *Consultants SM inc.*, laquelle comporte des honoraires de **825 047 \$ (taxes incluses)**;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro **2015-076**;

ATTENDU QUE conformément à l'article 95 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, la Société procèdera à une évaluation de rendement à l'égard des services rendus par la firme *Consultants SM inc.* pour le présent mandat et, à cet égard, désigne M^{me} Sandrine Poteau, chargée de projet, aux fins de procéder à cette évaluation de rendement;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé l'octroi de contrat à la firme *Consultants SM inc.* au montant total de **825 047 \$ (taxes incluses)** pour les quatre (4) axes suivants :

- Axe 1 – boulevard des Allumettières pour le montant de **177 013 \$ (taxes incluses)**;
- Axe 2 – boulevard Taché pour le montant de **159 470 \$ (taxes incluses)**;
- Axe 3 – montée Paiement pour le montant de **318 682 \$ (taxes incluses)**;
- Axe 4 – boulevard Labrosse pour le montant de **169 881 \$ (taxes incluses)**.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-069

Grille d'évaluation - élaboration du plan stratégique 2016-2025 de la STO

ATTENDU QUE la Société procèdera, sous peu, à un appel d'offres public en vue d'attribuer un contrat de services professionnels pour l'élaboration de son plan stratégique 2016-2025;

ATTENDU QUE pour octroyer un tel contrat, la Société doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu d'approuver les critères d'évaluation et la grille de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions qui seront reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière
ET RÉSOLU :

QUE soient approuvés les critères d'évaluation et de pondération suivants, lesquels serviront à l'évaluation des propositions qui seront déposées dans le cadre de l'appel d'offres précité, à savoir :

ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION			FIRME A		FIRME B	
	Critères d'évaluation	Pondération (P)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)
COMPRÉHENSION 15	Nature du projet	5				
	Enjeux, défis et difficultés	5				
	Services à rendre	5				
APPROCHE 30	Méthode générale	10				
	Méthode de consultation	10				
	Échéancier	5				
	Communication et collaboration	5				
RESSOURCES 25	Équipe	10				
	Chargé de projet	10				
	Capacité de relève	5				
EXPÉRIENCE 30	Projets comparables	15				
	Assurance-qualité	5				
	Capacité d'innovation	5				
	Connaissance du marché	5				
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :		100	/100		/100	

Guide d'attribution des cotes :

GUIDE D'ATTRIBUTION DES COTES		
100 %	Excellent	Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherchée.
85 %	Plus que satisfaisant	Qui dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de qualité recherchée.
70 %	Satisfaisant	Conforme en tous points au niveau de la qualité recherchée.
50 %	Insatisfaisant	Qui n'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherchée.
20 %	Médiocre	Qui n'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherchée.
0	Nul	Lorsque rien dans l'offre de service ne permet d'évaluer un critère.

Adoptée à l'unanimité

Grille d'évaluation - révision des normes de service, des guides d'aménagement et du guide d'accessibilité universelle

ATTENDU QUE la Société procèdera, sous peu, à un appel d'offres public en vue d'attribuer un contrat de services professionnels pour la révision des normes de service, des guides d'aménagement et du guide d'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE pour octroyer un tel contrat, la Société doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu d'approuver les critères d'évaluation et la grille de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions qui seront reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche
 APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
 ET RÉSOLU :

QUE soient approuvés les critères d'évaluation et de pondération suivants, lesquels serviront à l'évaluation des propositions qui seront déposées dans le cadre de l'appel d'offres précité, à savoir :

ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION			FIRME A		FIRME B	
Critères d'évaluation		Pondération (P)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)	Cote (%) (C)	Pointage (P x C)
COMPRÉHENSION 15	Nature du projet	5				
	Enjeux, défis et difficultés	5				
	Services à rendre	5				
APPROCHE 30	Méthode générale	10				
	Méthode de consultation	10				
	Échéancier	5				
	Communication et collaboration	5				
RESSOURCES 30	Équipe	10				
	Chargé de projet	15				
	Capacité de relève	5				
EXPÉRIENCE 25	Projets comparables	12				
	Assurance-qualité	5				
	Connaissance du marché	8				
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :		100		/100		/100

Guide d'attribution des cotes :

GUIDE D'ATTRIBUTION DES COTES		
100 %	Excellent	Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherchée.
85 %	Plus que satisfaisant	Qui dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de qualité recherchée.
70 %	Satisfaisant	Conforme en tous points au niveau de la qualité recherchée.
50 %	Insatisfaisant	Qui n'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherchée.
20 %	Médiocre	Qui n'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherchée.
0	Nul	Lorsque rien dans l'offre de service ne permet d'évaluer un critère.

Adoptée à l'unanimité.

CA-2015-071

Octroi de contrat - fourniture de pneus pour autobus urbains

ATTENDU QUE le contrat de location pour la fourniture des pneus pour autobus vient à échéance le 30 juin 2015;

ATTENDU QU'en date du 27 mai 2015, la Société de transport de l'Outaouais lançait un appel d'offres public pour la fourniture de pneus par le biais d'une location ou d'acquisition pour son parc d'autobus urbains;

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres prévoit que le contrat soit octroyé pour une période initiale de seize (16) mois (1^{er} juillet 2015 au 31 octobre 2016) et pourra, du consentement mutuel des parties, être reconduit annuellement pour une période maximale de trois (3) ans, en fonction des taux soumis dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE deux (2) firmes ont déposé des soumissions et que le tableau, préparé par le Service de l'entretien de la Direction des opérations, fournit le comparatif des deux (2) soumissions en regard de la location ou de l'achat des pneus et démontre bien l'économie réalisable en procédant à la location;

ATTENDU QUE la Direction des opérations et le Service de l'approvisionnement recommandent d'accepter la soumission la plus avantageuse pour la Société, soit celle présentée par la firme *Bridgestone/Firestone*;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro **2015-072**;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE la soumission déposée par la firme *Bridgestone/Firestone* au montant de **489 385 \$ (taxes incluses)** pour la location de pneus d'autobus urbains pour une période de seize (16) mois, soit du 1^{er} juillet 2015 au 31 octobre 2016, soit acceptée;

QUE du consentement mutuel des parties, le contrat pourra être reconduit annuellement pour une période maximale de trois (3) ans aux coûts suivants (taxes incluses) :

- 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 : 374 380 \$;
- 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 : 381 870 \$;
- 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 : 389 500 \$.

Adoptée à l'unanimité.

CA-2015-072

Révision de la structure – Direction des ressources informationnelles

ATTENDU l'approbation par le conseil d'administration de la nouvelle structure organisationnelle de haut niveau;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser également la structure de la Direction des ressources informationnelles, afin de mettre en place les éléments permettant l'exécution du plan d'action recommandé par la firme RCGT et approuvé par le conseil;

ATTENDU QUE par ailleurs, le poste d'administrateur de bases de données fait l'objet d'une requête au CCRI par le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau;

ATTENDU QUE ce poste est vacant et que des discussions ont eu lieu entre les parties, qu'il a été convenu d'abolir ce poste et de redistribuer une partie des tâches aux analystes programmeurs;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE les divisions support et maintenance et développement et acquisitions soient abolies et remplacées par les divisions :

- Infrastructure et bases de données;
- Développement et support des systèmes applicatifs;

QUE le poste d'encadrement administrateur de bases de données soit officiellement aboli;

QUE le poste de chef de la division support et maintenance soit aboli;

QUE le poste de responsable de la division infrastructure et bases de données soit créé, qu'il soit classifié temporairement selon la classe CI-3 du système de classification des emplois d'encadrement;

QUE monsieur Pier-Olivier Houde soit nommé à ce poste en date du 29 juin 2015;

QUE le poste de chef de la division développement et acquisitions soit aboli;

QUE le poste de chef de la division développement et support des systèmes applicatifs soit créé et qu'il soit classifié selon la classe CI-5 du système de classification des emplois d'encadrement;

QUE le nouvel organigramme soit approuvé;

QUE la Direction des ressources humaines soit mandatée pour doter le poste de directeur et subsidiairement le poste de chef de la division développement et support des systèmes applicatifs;

QUE le pouvoir de nommer le chef de la division développement et support des systèmes applicatifs soit transféré au Comité de gestion.

CA-2015-073

Révision de la structure – Direction des ressources humaines

ATTENDU l'approbation par le conseil d'administration de la nouvelle structure organisationnelle de haut niveau;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser également la structure de la Direction des ressources humaines, afin de mettre en place les éléments permettant l'exécution du plan d'action recommandé par la firme RCGT et approuvé par le conseil;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QU'un poste d'instructeur et agent de formation soit aboli en date du 30 août 2015;

QUE le poste de technicien en ressources humaines soit aboli en date du 28 août 2015 et qu'un poste de technicien en ressources humaines temps partiel 3 jours par semaine soit créé;

QUE le poste d'agent administratif – rémunération soit aboli en date du 28 août 2015 et qu'un poste d'agent administratif – rémunération temps partiel 3 jours par semaine soit créé;

QUE le nouvel organigramme soit approuvé;

QUE la directrice des ressources humaines soit mandatée pour convenir d'ententes particulières avec le Syndicat des employés professionnels et de bureau et pour réévaluer la situation après une période de deux (2) années.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-074

Révision de la structure – Direction des opérations

ATTENDU l'approbation par le conseil d'administration de la nouvelle structure organisationnelle de haut niveau;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser également la structure de la Direction des opérations, afin de permettre au directeur de mettre en place les éléments nécessaires à l'exécution du plan d'action recommandé par la firme RCGT et approuvé par le conseil;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE soient abolis, au Service de l'exploitation, les postes suivants :

- Gestionnaire à l'exploitation, poste d'encadrement;
- Technicien en gestion opérationnelle, professionnel;
- Agente et secrétaire aux opérations, bureau;

QUE soit créé le poste d'encadrement d'analyste aux opérations, qu'il soit classifié selon la classe CI-2 du système de classification des emplois d'encadrement et que monsieur François Dubreuil soit nommé à ce poste en date du 29 juin 2015;

QUE le poste de technicien aux opérations soit créé et qu'il soit classifié temporairement selon la classe salariale VI de l'échelle salariale des employés professionnels et de bureau;

QUE soient abolis deux (2) postes de contremaîtres au Service de l'entretien en date du 4 septembre 2015;

QUE soit aboli le poste d'encadrement de chef-superviseur à l'entretien et que soit créé un poste de superviseur à l'entretien;

QUE soit créé un poste d'analyste planificateur, qu'il soit classifié selon la classe CI-2 du système de classification des emplois d'encadrement;

QUE madame Mariko Legault-Beauchamp soit nommée au poste d'analyste planificateur en date du 29 juin 2015, laissant ainsi vacant, son poste d'ingénieur - réparations de véhicules;

QUE monsieur Jonathan Deschatelets soit nommé au poste d'ingénieur - réparations de véhicules en date du 29 juin 2015, tout en permettant qu'il maintienne son avancement d'échelon en décembre, étant donné qu'il occupe un poste temporaire depuis décembre 2014;

QUE le nouvel organigramme soit approuvé;

QUE la Direction des ressources humaines soient mandatée pour doter tous les postes vacants;

QUE la directrice générale soit mandatée pour conclure toutes les ententes nécessaires à la mise en application de la présente résolution et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour lui donner plein effet;

QUE le pouvoir de nommer le superviseur soit transféré au Comité de gestion.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-075

Révision de la structure – Direction – gestion de projets

ATTENDU l'approbation par le conseil d'administration de la nouvelle structure organisationnelle de haut niveau;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser également la structure de gestion de projets pour créer une Direction – gestion de projets, et ce, afin de mettre en place les éléments permettant l'exécution du plan d'action recommandé par la firme RCGT et approuvé par le conseil;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE, en conformité avec la nouvelle structure de haut niveau,
soit créée la Direction – gestion de projets;

QUE le poste de directeur des projets majeurs soit aboli;

QU'un poste de directeur – gestion de projets soit créé et que
monsieur Sylvain Martel soit confirmé dans ce poste;

QU'un poste de chargé de projets soit créé;

QU'un poste de secrétaire de direction soit créé;

QU'un poste de technicien – gestion de projets soit créé et
classifié temporairement selon la classe VI de l'échelle salariale des employés
professionnels et de bureau;

QUE le nouvel organigramme soit approuvé;

QUE la directrice des ressources humaines soit mandatée pour
procéder à toutes les ententes visant à combler les postes nouvellement créés.

Adoptée à l'unanimité.

CA-2015-076

**Révision de la structure – Direction - développement,
marketing et communications**

ATTENDU l'approbation par le conseil d'administration de la
nouvelle structure organisationnelle de haut niveau visant notamment la fusion de
la Direction de la planification et du développement, de la Direction des
communications et marketing et du Service des relations avec la clientèle;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser également la structure de la
Direction – développement, marketing et communications, afin de permettre à la
directrice de mettre en place les éléments nécessaires à l'exécution du plan
d'action recommandé par la firme *RCGT* et approuvé par le conseil;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et
l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE soit aboli un poste de technicien en planification du réseau
relevant du Service de la planification du réseau;

QUE soient abolis un poste de conseiller et chargé de projets et
un poste de chargé de projets relevant du Service stratégies et développement;

QUE le poste de conseillère en relations publiques soit aboli;

QUE le poste de secrétaire de direction soit aboli;

QUE les postes de conseillère en développement de nouveaux
marchés et analyste en marketing relèvent du chef du Service stratégies et
développement;

QUE le poste de superviseur à la commercialisation relevant du Service des relations avec la clientèle soit aboli;

QUE le nouvel organigramme soit approuvé;

QUE la Direction des ressources humaines soit mandatée pour doter tous les postes vacants;

QUE la directrice générale soit mandatée pour conclure toutes les ententes nécessaires à la mise en application de la présente résolution et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour lui donner plein effet.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-077

Révision de la structure – Direction des finances

ATTENDU l'approbation par le conseil d'administration de la nouvelle structure organisationnelle de haut niveau;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser également la structure de la Direction des finances, et ce, afin de mettre en place les éléments permettant l'exécution du plan d'action recommandé par la firme RCGT et approuvé par le conseil;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lacasse
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière
ET RÉSOLU :

QUE le poste de secrétaire de direction soit aboli;

QUE soit aboli le Service de l'approvisionnement;

QUE, conformément à la nouvelle structure de haut niveau, la Direction de l'approvisionnement soit créée;

QUE le Service de l'approvisionnement continue de relever du directeur des finances jusqu'à ce qu'un directeur de l'approvisionnement soit nommé;

QUE la nomenclature du poste de technicienne aux finances et à l'administration soit révisée pour technicienne aux finances;

QUE la nomenclature du poste de commis aux finances et à l'administration soit révisée pour commis aux finances;

QUE le nouvel organigramme soit approuvé;

QUE la directrice des ressources humaines soit mandatée pour doter le poste de directeur de l'approvisionnement.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-078

Forfait Cam-Puce Cégep

ATTENDU QUE la STO souhaite conclure, pour une huitième année consécutive, une entente de partenariat avec le Cégep de l'Outaouais afin d'offrir aux étudiants inscrits à temps complet, la possibilité de bénéficier d'un forfait avantageux;

ATTENDU QU'en 2014-2015, c'est respectivement 1 591 et 1 430 étudiants de la session automne-hiver qui ont bénéficié du forfait et choisi le transport en commun pour se rendre au Cégep de l'Outaouais, soit une augmentation de 8 % des ventes par rapport à 2013-2014;

ATTENDU QUE le Cégep souhaite renouveler l'entente du forfait Cam-Puce Cégep de l'Outaouais pour l'année 2015-2016 aux mêmes conditions que l'an dernier;

ATTENDU QU'un projet de résolution en ce sens sera présenté au conseil d'administration du Cégep le 29 juin prochain;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé le protocole d'entente pour le forfait Cam-Puce Cégep de l'Outaouais pour l'année scolaire 2015-2016;

QUE le président et le secrétaire soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-079

Forfait Cam-Puce UQO

ATTENDU QUE l'Université du Québec en Outaouais a contribué financièrement, au cours de la dernière année, au Forfait Cam-Puce, programme d'incitation à l'usage du transport en commun pour les déplacements générés par la clientèle étudiante et geste en accord avec les principes du développement durable;

ATTENDU QUE les résultats de cette implication ont été un succès, puisque les ventes ont connu un record avec une augmentation de 20 %, c'est-à-dire, 224 forfaits de plus que l'an dernier;

ATTENDU QUE plus de 650 étudiants ont fait du transport en commun le mode de transport privilégié pour leurs déplacements à destination de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU QUE l'entente avec l'institution demande à être reconduite pour la prochaine année;

ATTENDU QU'à la suite de négociations, la STO et l'institution précitée ont convenu du protocole d'entente pour la reconduction du forfait Cam-Puce UQO pour l'année 2015-2016;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé le protocole d'entente pour le Forfait Cam-Puce UQO pour l'année scolaire 2015-2016;

QUE le président et le secrétaire soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-080

Entente STO-OC Transpo – U-Pass

ATTENDU QUE la Société souhaite prendre part au programme de laissez-passer universel U-Pass d'OC Transpo dès septembre 2015 et convenir, par le biais d'une entente avec OC Transpo, des modalités de fonctionnement et de partage des recettes afférentes à ce programme;

ATTENDU QUE ladite entente aura pour effet d'inclure au programme obligatoire de contribution au laissez-passer universel U-Pass en place dans les institutions d'enseignement postsecondaire d'Ottawa, les étudiants résidant sur le territoire Québécois;

ATTENDU QUE le laissez-passer U-Pass sera personnalisé et valide sur les réseaux de la Société et d'OC Transpo aux mêmes conditions;

ATTENDU QUE la suite des choses ne peut se faire sans l'aval du conseil d'administration et son accord de principe pour que la Direction des communications et du marketing puisse finaliser l'entente entre la STO et OC Transpo sur la base des principes suivants :

- Date de début : septembre 2015;
- Prix de base par session pour l'année scolaire 2015-2016 : 192,70 \$;
- Indexation annuelle du prix de vente;
- Répartition des recettes totales entre la STO et OC Transpo au prorata du lieu de résidence (code postal) des étudiants participants à chaque semestre, en date des 30 octobre, 15 mars et 1^{er} juin, pour chaque institution;
- Obligation de recevoir, de chaque institution, les données relatives aux codes postaux des étudiants participants;
- Règles d'annulation, de remboursement et d'exclusion;
- Possibilité de se retirer de l'entente au terme de chaque année scolaire moyennant un avis écrit de 90 jours;
- Migration de la U-Pass vers la technologie de la carte à puce pour 2016;
- Protection de la STO en cas de force majeure;
- Convenir conjointement du visuel de la carte;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration donne son accord de principe pour que l'entente STO-OC Transpo soit finalisée sur la base des principes énoncés au préambule de la présente résolution;

QUE le président et le secrétaire soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution et que ladite entente soit entérinée au conseil d'administration suivant sa signature.

Adoptée à l'unanimité

CA-2015-081

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Carrière
APPUYÉ PAR madame Josée Lacasse
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

.....
Gilbert Lecavalier, secrétaire

.....
Gilles Carpentier, président



Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 25 juin 2015**

CA-2015-

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Secrétaire corporatif
Et responsable du contentieux